



## R A P P O R T

au Conseil Communal de Montreux  
de la commission nommée pour l'examen de  
la prise en considération ou non du postulat de Mme Madeleine Müller  
« Quelle politique pour les aînés à Montreux ? »

---

Présidente : Mme Karine Chevallier  
Membres : Mmes Madeleine Müller  
Christel Stadelmann  
MM. Jean-Pierre Buholzer  
Félix Glutz  
André Groux  
Daniel Guex  
Ahmad Jahangiri  
Pierre Rochat  
Pierre-André Spahn  
Henri Supplicity

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission nommée pour l'étude de la prise en considération ou non du postulat de Mme Madeleine Müller « Quelle politique pour les aînés à Montreux ? », s'est réunie le mardi 25 septembre 2007, à 19h00, à la salle de conférences sise Av. des Alpes 22.

La Municipalité était représentée par Mme la Municipale Edith Willi, en charge du dicastère des Affaires sociales, des Ecoles et de la Jeunesse (SEJ). Elle était accompagnée de Mme Monique Bornet Amstein, Cheffe de service. Nous tenons à les remercier des renseignements et informations fournis.

L'ensemble des membres désignés par le Conseil Communal était présent. Deux commissaires ont déclaré leurs intérêts en respect de l'art. 49 du RCC. L'un en regard de ses activités passées et présentes au sein de diverses associations d'aînés et l'autre en raison de son important lien avec les milieux médico-sociaux.

### 1. Présentation du postulat

La postulante explique qu'elle a constaté que de plus en plus de personnes restent actives après avoir atteint l'âge de 65 ans. Avec le phénomène du vieillissement de la population, elle considère qu'il y a un réel besoin quant aux occupations qui peuvent être proposées à cette tranche de la population. Dans cette perspective, deux structures existent dans notre région : « Le Panorama » à Vevey et « L'Escale » à la Tour-de-Peilz.

Pour sa part, elle fait partie du Centre de loisirs « L'Escale » à la Tour-de-Peilz depuis l'année 2006. Beaucoup de possibilités de loisirs y étaient offertes, comme par exemple : le théâtre ou la danse.

De plus, les aînés qui ont un contact social et des activités régulières restent en meilleure santé. Le théâtre est bon pour la mémoire et la danse permet de garder un bon physique. De plus, ces structures évitent que les personnes âgées ne se laissent aller seules chez elles.

Pour ce qui est de la Commune de Montreux, elle regrette qu'aucune structure comparable n'existe. Il y a bien le Club de loisirs pour les Aînés (CLAM), mais il n'est ouvert que deux fois par semaine et ne propose que peu d'activités.

Elle estime également que d'autres personnes pourraient avoir envie de faire partie de structures comme « L'Escale » ou « Le Panorama » mais en sont empêchées par le fait qu'elles doivent se déplacer à Vevey ou à la Tour-de-Peilz, alors qu'elles habitent par exemple dans les hauts de notre Commune et se déplacent peut-être avec difficultés.

## **2. Position Municipale**

La Municipalité explique être très préoccupée par cette thématique et tient à souligner que même s'il n'y a pas de lieux comparables à « L'Escale » ou au « Panorama » à Montreux, elle ne se désintéresse pas du problème.

Elle tient aussi à souligner qu'à travers le CLAM et d'autres sociétés existantes, la plupart des activités que l'on peut trouver dans d'autres villes de notre Canton sont accessibles.

Il faut cependant admettre que la Ville de Vevey (Frs. 150'000.- environ) et celle de la Tour-de-Peilz (Frs. 320'000.- environ) subventionnent de manière assez importante les structures évoquées.

Dans le cas de Montreux, il faut reconnaître que les aides communales n'atteignent de loin pas, voir pas du tout, les montants précités. Il y a certes des petits subventionnements qui sont accordés ponctuellement, ainsi que le Passeport 3. Ce dernier a été lancé par un enseignant montreuisien et organise, avec l'aide de bénévoles, des petits voyages avec les aînés.

Il y a quelques années, des essais avaient été tentés, comme une salle à manger près de Vernex ou un centre de loisirs à Clarens. La première a été abandonnée faute de moyens et le second n'est resté qu'au stade d'idée.

Il est vrai aussi que la Commune s'est surtout souciee ces dernières années de la question du maintien à domicile, même si l'on ne doit pas mélanger cette question avec la problématique soulevée par la postulante.

Vu ce qui précède, la Municipalité est favorable à la prise en considération du postulat de Mme Müller dans la mesure où cela lui permettra d'effectuer un état des lieux du nombre et du genre d'offres proposées sur le territoire communal. Par ce biais, elle pourra par exemple répondre aux questions suivantes :

- pourquoi Montreux n'est-elle pas dotée de structures comme celles existantes à Vevey et à la Tour-de-Peilz
- quelle est la typologie de la population des aînés montreuisiens ?

Mais il s'agit de ne pas cacher le vrai problème : le financement. C'est finalement une question politique que de savoir si l'on souhaite ou non qu'une collectivité publique soutienne les loisirs et les activités des aînés.

## **3. Discussion générale**

Un commissaire estime qu'il serait important de faire un point sur la situation ne serait-ce que parce que les informations concernant des entités proposant des activités aux aînés sont difficiles à trouver dans notre Commune. Il pense également que la question de la régionalisation ne doit pas être ignorée dans la prise en compte de la problématique des aînés.

Il lui semblerait aussi intéressant que la Municipalité étudie un rapport de l'OFAS intitulé : « Stratégie en matière de politique de la vieillesse » et qu'elle délègue une personne à la Journée de travail de l'Association des Communes Suisses en collaboration avec le Conseil suisse des aînés, intitulée : « Politique communale de la vieillesse. Vers une société de longue vie : défis et chances pour les communes et les villes » et qui se déroulera à Lausanne le 15 novembre 2007.

Un commissaire considère pour sa part que l'on peut prendre exemple sur le centre ouvert pour les jeunes à Montreux. Les opposants à cette structure estimaient que les Jeunes n'avaient qu'à se greffer aux structures d'animation déjà existantes. Or, on constate aujourd'hui qu'ils apprécient de se retrouver entre eux dans un lieu qui leur est propre. Il doit en être de même pour les aînés.

Un commissaire soulève le fait que de multiples structures et d'activités existent dans le Canton de Vaud, comme par exemple le Mouvement des Aînés. Ce dernier a mis sur pied des groupes de guides bénévoles ou les Nuits des Contes, des groupes de lecture, des ateliers de théâtre, etc. Tout cela lui semble finalement bien structuré et il estime que le problème majeur reste la question de la communication de l'information et de l'accessibilité à celle-ci, par exemple grâce à un inventaire accessible à toutes et tous.

Enfin, un autre commissaire juge intéressant que la Municipalité établisse un état des lieux, mais en incluant le travail et les idées des personnes de terrain qui travaillent déjà à la gestion de cette problématique et à l'apport de solutions. De plus, quand on sait que le coût journalier de la prise en charge d'un enfant en garderie est de quelques Frs. 100.-, il faut d'ores et déjà admettre qu'une organisation telle que celle souhaitée « coûtera » pas loin de l'équivalent et que quelqu'un devra payer.

Pour un commissaire, il est également important que des discussions aient lieu entre les représentants des aînés et des institutions privées afin que des solutions financières, notamment, puissent être trouvées.

#### **4. Vote**

Au final, c'est à l'unanimité que la Commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre en considération le postulat de Mme Madeleine Müller « Quelle politique pour les aînés à Montreux ? ».

La présidente-rapporteur

Karine Chevallier